



COMMUNIQUE DE PRESSE

15 milliards FCFA (25 millions Dollars US) pour dynamiser l'économie du Cap-Vert : Le FSA signe une convention stratégique avec PRO GARANTE

Niamey, 09 mars 2026 – Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) annonce la signature d'une Convention de Contre-garantie de portefeuille avec le Fonds National de Garantie PRO GARANTE Sociedade de Garantia, S.A.

La cérémonie s'est tenue à Niamey en présence de **Madame Antonia Maria Resende Cardoso**, Présidente du Conseil d'Administration de PRO GARANTE, et des dirigeants du FSA. Elle consacre la mise en œuvre de l'accord-cadre de partenariat signé le 29 novembre 2023 à Praia, visant à promouvoir une collaboration durable entre les deux institutions.

Dans le cadre de cette convention, le FSA met à disposition une **ligne de contre-garantie de plus de 2,5 milliards d'escudos cap-verdiens (CVE), soit environ 15 milliards de francs CFA, équivalant à près de 25 millions de dollars US**, destinée à couvrir les garanties individuelles et de portefeuilles octroyées par PRO GARANTE. Ce mécanisme offre une **sécurité renforcée aux bénéficiaires** et facilite l'accès au financement pour les entreprises cap-verdiennes.

« Cette convention va au-delà d'une formalité administrative. Elle symbolise notre engagement commun pour le développement durable, l'encouragement de l'entrepreneuriat et le soutien à la dynamisation de l'économie du Cap-Vert », a déclaré **Monsieur Abdourahmane DIALLO**, Directeur Général du FSA. Il a également indiqué que **« Grâce à ce partenariat, le FSA confirme son rôle de partenaire privilégié des secteurs publics et privés africains dans la mise en œuvre de projets de développement. »**

Cette convention témoigne de l'importance que le FSA accorde à la collaboration avec les Fonds Nationaux de Garantie de ses États membres et illustre la stratégie proactive de l'institution visant à renforcer ses partenariats stratégiques. Elle

marque également tout l'intérêt que le FSA porte à contribuer au développement de l'économie du Cap-Vert, en soutenant le financement des entreprises locales et en facilitant l'accès aux ressources pour stimuler la croissance et l'emploi.

Cette initiative illustre la mission du FSA : Renforcer le financement des projets structurants en Afrique, soutenir les entrepreneurs et PME locales, et favoriser la prospérité économique des États membres.

A noter que le FSA préside actuellement les instances de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA), ce qui renforce son rôle de leadership et de coordination au sein du réseau continental des institutions de garantie et confirme son engagement à partager les meilleures pratiques pour le développement économique africain.

Pour plus d'informations, :

Veillez contacter le site du Fonds : www.fondsolidariteafricain.org

Suivez le FSA sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, X et YouTube

Contact : *Direction de la Coopération et de la Communication du Fonds de Solidarité Africain*

Tél. : 20 72 26 32/33/34

Email : contact@fondsolidariteafricain.org – mohamed.diallo@fondsolidariteafricain.org

A propos du Fonds de Solidarité Africain (FSA) : *Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une Institution financière panafricaine dont le siège est à Niamey, au Niger. Il est appuyé par deux missions résidentes, à Abidjan, en Côte d'Ivoire et à Port Louis à Maurice. Le FSA est devenu opérationnel en septembre 1979 et a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses États membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus. Le FSA compte actuellement vingt-trois (23) États Membres Régionaux (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sierra Léone, Sénégal, Tchad et Togo).*

A propos de Pró-Garante – Sociedade de Garantia, SA : *Pró-Garante est un établissement financier à capital 100 % public, fonctionnant comme une société anonyme et supervisée par la Banque du Cap-Vert. Créée le 15 juin 2018 par le décret-loi n° 32/2018, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 13 du statut des gestionnaires publics approuvé par le décret-loi n° 06/2010 du 22 mars, et aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 14 des statuts de Pró-Garante, la composition de ses organes de direction a été approuvée à l'unanimité le 21 février 2019. Sa mission est de promouvoir et faciliter l'accès au financement pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) capverdiennes répondant à des critères de durabilité, par l'octroi de garanties. Son objectif est de favoriser le développement de ce secteur et, par conséquent, de stimuler la croissance durable de l'économie nationale.*

Contact :

Avenida Cidade de Lisboa – Edifício BAI Center,

Praia – Ilha de Santiago – Cap-Vert

geral.progarante@progarante.cv

(+238) 333 80 12 / 333 80 65